

✝ Commanderies par département ✝

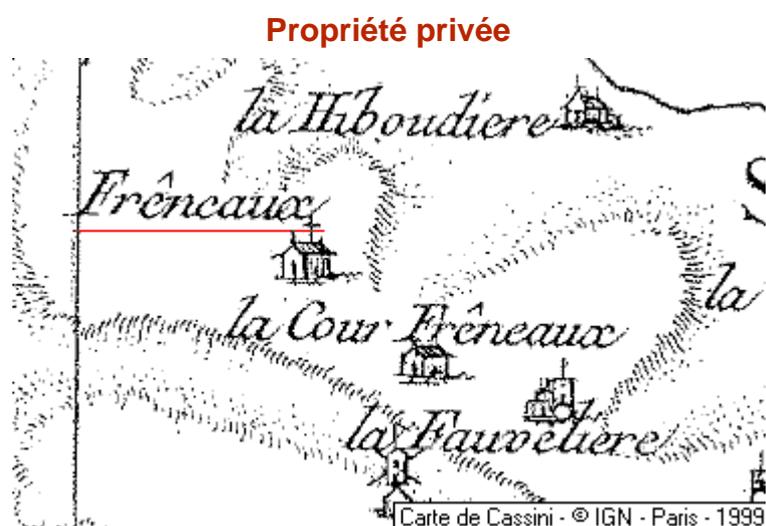
Les commanderies de France triées par département

Département de l'Orne

Fresneaux (61)

Maison du Temple de Fresneaux

Département: Orne, Arrondissement: Alençon, Canton: Sées, Commune: Aunou-sur-Orne - 61



Localisation: Maison du Temple de Fresneaux

Le premier, ou l'un des premiers dons de terre, effectué par Jean l'Anglais, est confirmé par Enguerran de Fresneaux en mars 1207 (n.s.). La superficie du bien cédé, 4 acres et demie, est mentionnée dans l'acte par lequel le seigneur principal, Pierre de Neauphe, seigneur de Fresneaux, confirme à son tour la donation. La même année, Raoul Labbé, bourgeois de Sées, abandonne aux Templiers 16 acres de terre en trois pièces qu'il possédait sur la paroisse de Neuville.

Deux ans plus tard, Renault et Hubert de Monthioux donnent à leur tour aux chevaliers 12 acres et demie situées dans la paroisse d'Aunou, entre le monastère de la dite paroisse et l'Orme de Monthioux. Ils cèdent également au Temple une demi-acre de pré. Enguerran de Fresneaux, le seigneur dominant, confirme au bas de l'acte le don de ces terres qui mouvaient de son fief.

Ce sont encore, en 1210, 1 acre dans le champ de la Fauvelière abandonnée par Robert Aubert et 3 acres dans la paroisse d'Aunou, « juxta clausum Templi », données par Enguerran de Fresneaux. Dès cette année 1210 a lieu un premier échange entre ce même Enguerran de Fresneaux et les Templiers; ceux-ci lui abandonnent 7 vergées de terre qu'ils détenaient dans la paroisse d'Aunou, contre 7 autres vergées qu'Enguerran possédait « juxta domum Templi. »

Si les Templiers de Fresneaux reçoivent d'autres biens fonciers après 1210, il est cependant certain que l'essentiel de leur domaine est en place à cette date. La phase des échanges, qui commence alors, en est la preuve: il s'agit non plus de créer le temporel, mais de l'organiser.

D'autre part les expressions « juxta clausum Templi, juxta domum Templi », prouvent également que, dès cette époque, des bâtiments existaient sur le site de la commanderie entourés d'une haie ou d'une palissade que doublait peut-être un fossé.

En 1288, les Templiers firent mesurer les terres de leurs commanderies de Fresneaux et de Louvigny et, l'année suivante, ils établirent la liste des cens et rentes perçus par ces deux maisons. Le terrier et le censier ainsi constitués offrent sur l'économie domaniale du Temple à la fin du XIIIe siècle des informations d'une précision inhabituelle pour cette période du Moyen Age.

La superficie totale des terres de la commanderie était, en 1288, de 232 acres et demie, soit environ 190 h 14.

Sources: Michel Miguet, Les Templiers et Hospitaliers en Normandie. Edition du CTHS, 1995.

Maison du Temple de Fresneaux

Ancienne commanderie du Temple, située non loin de Sées dans la paroisse d'Aunou. Cette maison devait son origine à un seigneur du lieu, du nom d'Hugues de Fresneaux. Son fils, Enguerran de Fresnals, par ses lettres du mois de mars 1206, ratifia et

confirma pour le salut de son âme à Dieu et aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, la libre possession de la terre qu'Hugues de Fresneaux leur avait accordée pour l'établissement de leur maison.

Le même Enguerran, par d'autres lettres de l'année 1209, confirma, toujours en sa qualité de seigneur dominant, et amortit la donation faite aux Templiers par Guillaume et Hubert de Monthioux, « de Monte Tiout », de douze acres et demi de terre dans la paroisse d'Aunou, « in parochia de Alnou », situés entre l'église du lieu et l'Orme de Monthioux.

L'année suivante, en 1210, il fut encore donné par Enguerran aux Templiers, des terres dans la même paroisse, situées partie à la Fauvelière, « ad Faveleriam », partie touchant à la maison du Temple de Fresneaux, « juxta domum Templi apud Fresnals »

Une charte de l'évêque de Sées, de l'année 1211, confirma en faveur des frères du Temple, la donation qu'un seigneur Guillaume de Neuville, « de Nova villa », leur avait faite de terres sur le territoire du dit Neuville (Neuville-prés-Sées), près de la Mare-Harpin, à Orgeval et à la Vallée de Jean, « apud vallem Johanis »

En 1274, nous trouvons un chevalier nommé Olivier de Moulins, « de Molins », à qui appartenait le fief de Fresneaux dans le diocèse de Sées, « feodum de Fresnellis Sagiensis diocesis », confirmer aux Templiers tous les biens qu'ils possédaient dans l'étendue de son fief, avec droit par eux d'y acquérir tous ceux qu'ils voudraient par la suite.

Un mesurage que les Templiers firent faire en 1288 de leur domaine de Fresneaux, constate qu'il comprenait 194 acres de terre, en plusieurs parties, aux lieux dits: près du Temple, au Bois-Cornet, à la Glissière, à la Mare-David, au chemin de Sées, au-dessous du Moulin, dans la Vallée, au chemin de Monthioux, à « Polesgrue », à « Leffengerez », aux « Undréiz », aux Longues-Raies, aux « Usleiz », aux Mares-Jumelles « ad Maras Gemellas », à l'Ormeau-Fouché, au Pré-Bernoul, à la Vallée-Jean, à la Mare-Harpin, à Orgeval, au Buat, à la Mare-Jeannet, à la « Jonchie », au chemin de « Formens », à Senele, à l'Ormeau « apud Lormel », et à la Grippe.

La maison de Fresneaux était située sur le chemin qui conduisait au Gué-Preuvost. Elle avait une chapelle qui était sous l'invocation de saint Marc et de saint Barthélémy.

Le Commandeur avait, dans son domaine de Fresneaux, la haute, moyenne et basse justice. Il jouissait alternativement avec le marquis de Courtomer, du droit de présentation à la cure de Saint-Victor de Brullemail.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Louvigny (61) (61)

Seigneurie du Temple de Louvigny

Département: Orne, Arrondissement: Alençon, Canton: Courtomer, Commune: Brullemail - 61



Localisation: Seigneurie du Temple de Louvigny

Cette terre seigneuriale était située dans la paroisse de Ferrière de nos jours Ferrières-la-Verrerie, près Brullernail. Le seul titre qui nous reste concernant cette ancienne propriété des Templiers, est une charte de 1258, par laquelle un nommé Herbert et Jean Cham, Baoul Hurel et autres, vendirent aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, un bois qu'ils avaient dans la paroisse de Ferrière, « in parochià de Ferrariis », lequel bois se nommait le Bois-Auborne, touchant à celui du Roi, appelé les Chyeses, et tenant au chemin conduisant de la Haie des Forges au Bois-d'Heduin de Beuverie, « de Beveria », en s'étendant depuis les Chyeses jusqu'au ruisseau de la Haie des Forges et jusqu'à la Haie du Bois de Sainte-Vandrille.

La terre de Louvigny comprenait une maison à usage de ferme, sur le grand chemin de Mortagne à Merlerault, et 170 acres de terre en labour et bois en plusieurs parties, nommées:

le Parc de Louvigny;

le Plessis;
les Saucières;
et les Grands-Champs.

Traversées par quatre chemins:
celui de Moulins à Guaprè;
le second, de Courtomer à Chauffour;
le troisième, de Ferrière à Merlerault;
et le quatrième, de Sainte-Vandrille à Brullemail.

Le Commandeur avait toute ,justice, haute, moyenne et basse dans sa terre de Louvigny.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)